



Renouvellement CDD pour congé parental : durée maximale ?

Par **calabriatalia**, le **14/09/2012 à 16:07**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir combien de fois mon employeur peut renouveler mon CDD.

Je suis entrée dans l'entreprise pour un CDD de 6 mois pour remplacement congé maternité. A la fin du CDD, la personne a pris un congé parental de 3 ans. Ils m'ont donc fait un CDD une fois (durée 1 an qui s'ajoute aux 6 mois du 1er CDD) et maintenant, ils me disent qu'ils peuvent me renouveler encore en CDD jusqu'à la fin de son congé parental soit fin 2014 ce qui signifierait encore 2 CDD d'un an soit une durée totale de 3 ans et demi.

Est-ce légal ?

Merci par avance

Par **P.M.**, le **14/09/2012 à 16:13**

Bonjour,

Si ce sont des CDD à terme précis, de date à date, de toute façon, vous pouvez toujours refuser un renouvellement ou plus exactement un nouveau CDD sachant que ceux de remplacement ne sont pas limités ni en nombre ni dans le temps tant qu'il ne peuvent pas être considérés comme correspondant à l'activité normale de l'entreprise et utilisés pour pourvoir un poste permanent...